

## CCSÉHDAA

Procès-verbal du mercredi 19 mars 2025 (Version provisoire)

Date : Le mercredi 19 mars 2025  
Heure : 19 h 15 à 21 h 15  
Endroit : Par TEAMS

Présences : **Représentants parents : Marie-Claude Thibault, Laurence Labelle, Émilie Lévesque, Claude Beaulieu, Josiane Lajoie, Diane Ouellet, Valérie Pelletier, Amélie Charest, Jovette Levasseur-Rousseau et Manon Voyer**

**Représentants du personnel du Centre de services scolaire : Emmanuelle Pelletier (psychologue scolaire), Martine Pelletier (tech. Éducation spécialisée) et Sophie Doyon (enseignante)**

**Personnes désignées par le Centre de services scolaire : Valérie Potvin (directrice d'école) et Sébastien Mercier (directeur adjoint des Services éducatifs jeunes)**

**Représentant du CISSS du Bas-Saint-Laurent : Hélène April (éducatrice)**

Absences : **Marc Beaulieu, Émilie Dionne-St-Pierre, Mathieu Pomerleau Fournier**

| Sujets à discuter |  | Discussion et orientation   | Suivi à donner |
|-------------------|--|---|----------------|
| 1,0               | <b>Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée</b>                | M. Sébastien Mercier vérifie le quorum et il est atteint.<br>Il vérifie auprès de la présidente, Mme Diane Ouellet, qui animera la rencontre. Il s'agit de Mme Manon Voyer, la vice-présidente.                   |                |
| 2,0               | <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>                            | Mme Manon Voyer lit l'ordre du jour et M. Claude Beaulieu en propose l'adoption.  |                |
| 3,0               | <b>Lecture et adoption du procès-verbal du 11 décembre 2024 et suivi</b> | M. Sébastien Mercier explique les suivis, découlant du procès-verbal, qui ont été réalisés.<br>Mme Thérèse Dumais, secrétaire aux SEJ, a contacté les parents qui n'avaient pas retourné leur consentement signé. |                |

| Sujets à discuter |   | Discussion et orientation  | Suivi à donner |
|-------------------|---|--|----------------|
|                   |   | <p>En ce qui concerne la demande de Mme Sophie Doyon qu'un formulaire soit prévu pour les parents et qu'un autre formulaire soit prévu pour les membres du personnel du CSS, cela sera fait au courant de la prochaine année scolaire.</p> <p>M. Claude Beaulieu propose la dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres du comité l'ont reçu à l'avance et l'ont lu ; ceci est appuyé par Mme Valérie Pelletier.</p> <p>Mme Hélène April propose l'adoption du procès-verbal.</p>   |                |
| 4,0               | <b>Rapport de la trésorière (5 min.)</b>  | <p>Mme Valérie Pelletier, trésorière, fait état des dépenses et du solde au compte du comité, qui sont demeurés les mêmes qu'à la rencontre du 11 décembre dernier. Donc, les dépenses sont au montant de 186,91 \$ (déplacements d'octobre dernier et achat de livres) qui a été retranché du budget de départ de 1 850,00 \$. Le solde est donc de 1 663,09 \$.</p>  |                |
| 5,0               | <b>Rapports du représentant (15 min.)</b><br><br><b>5.1 Représentant au comité de parents (4 février 2025)</b><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><b>5.2 Représentant au conseil d'administration (11 février 2025)</b> | <p>M. Claude Beaulieu nous soumet les différentes questions abordées lors de la rencontre du comité de parents du 4 février dernier.</p> <p>Le ministère de l'Éducation a demandé au Centre de services scolaire de Kamouraska/Rivière-du-Loup de couper 800 000 \$ de son budget 2024-2025. Les écoles doivent repousser leurs dépenses jusqu'en avril 2025 afin qu'elles ne soient pas extraites du présent budget. En effet, la fin de l'exercice financier du ministère est le 31 mars 2025.</p> <p>Le nom de la nouvelle école primaire de Rivière-du-Loup sera choisi à la suite d'un concours qui sera lancé lors de la rentrée scolaire en septembre prochain.</p> <p>M. Claude Beaulieu nous présente les différents points abordés lors de la rencontre du conseil d'administration du Centre de services scolaire du 11 février dernier.</p> <p>Le calendrier scolaire de l'année 2025-2026 a été adopté.</p> <p>Le Centre de services a annoncé une collaboration avec la Maison de la Famille de Rivière-du-Loup pour de l'offre en tutorat et de l'aide aux devoirs.</p> <p>La POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL a été adoptée.</p> <p>La Semaine de prévention de l'intimidation et de la violence se tient du 17 au 21 mars 2025. À l'occasion du début de cette semaine, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, a participé à une présentation vidéo, en compagnie d'élèves, qui a été diffusée dans toutes les écoles, lundi dernier. De plus, des ateliers et des activités en lien avec le thème ont été animés dans les écoles.</p> |                |
| 6,0               | <b>Résultat du sondage parents</b>  | <p>M. Sébastien rappelle aux membres qu'il avait sollicité leur avis quant à l'ajout de questions précises à ce sondage, avant sa distribution.</p> <p>Le sondage a donc été répondu par 386 parents, ce qui est une grande amélioration comparativement aux 16 parents qui ont répondu l'année dernière. Les parents se divisent comme suit : 348 dont les enfants sont en classes ordinaires, 38 dont les enfants sont en classes spéciales, 181 au primaire et 205 au secondaire.</p> <p>Les moyens de communication préférés des parents avec l'école sont les rencontres individuelles (se tenant lors de la remise des bulletins, des rencontres de PI, etc.), les courriels et les appels téléphoniques.</p> <p>Une nouvelle application sera bientôt à l'essai pour favoriser les communications-école/maison : Clic école.</p>  |                |

| Sujets à discuter |  | Discussion et orientation   | Suivi à donner |
|-------------------|--|---|----------------|
|                   |  | <p>Les parents souhaitent davantage d'informations au sujet des types d'aide et d'accompagnement (ex. tutorat, aide aux devoirs, etc.) disponibles pour les élèves, au sujet des outils technologiques et au sujet des moyens en lien avec les apprentissages et/ou les comportements de leur enfant qui leur permettent de les aider.</p> <p>Le taux de satisfaction des parents quant aux rencontres de PI est tout de même élevé. Ils apprécient l'aide et l'accompagnement à l'apprentissage, la bienveillance du personnel enseignant dans ses relations avec leur enfant.</p> <p>Toutefois, les parents aimeraient être mieux informés et participer davantage, même si 65 % d'entre eux déclarent être suffisamment interpellés. Il semblerait que ces derniers étaient davantage renseignés au primaire (au moins une fois par semaine) comparativement au secondaire.</p> <p>Seulement 50 % des parents savaient que des partenaires externes, intervenant auprès de leur enfant, pouvaient être invités à ces rencontres.</p>   |                |
| 7,0               | <b>Le processus d'organisation des services aux élèves</b> | <p>M. Sébastien Mercier explique que ce processus est divisé en actions qui sont réparties sur une ligne du temps avec dates butoirs.</p> <p>Par exemple, la première action est l'inscription des élèves afin de connaître la clientèle pour l'année scolaire 2025-2026, il y a une augmentation de clientèle au secondaire à l'ÉSRDL et à la PLP, mais une diminution de clientèle au primaire. Le préscolaire, quant à lui, demeure stable. Les milieux vulnérables (en termes de faibles clientèles) sont, Saint-Bruno, St-François-Xavier-de-Viger, St-Paul-de-la Croix et St-Épiphane. D'ailleurs, il n'y aura pas de groupe de 3e secondaire à l'école des Vieux-Moulins de St-Hubert en raison de la faiblesse des inscriptions.</p> <p>Il faut tenir compte de certaines obligations légales. Par exemple, la Loi sur l'instruction publique stipule que les élèves ont des droits quant à l'âge de fréquentation scolaire, à la gratuité scolaire, au choix de l'école, etc. Donc, le régime pédagogique article 12 fixe l'âge de fréquentation scolaire jusqu'à 18 ans qui peut être de 21 ans si l'élève est codifié. L'article 14 stipule qu'après 6 années de fréquentation scolaire au primaire, l'élève doit passer au secondaire, même s'il se trouve en 5e année en raison d'un redoublement d'une année. Une demande de dérogation doit être déposée pour qu'il demeure au primaire pour une 7e année. Enfin, l'article 14 énonce les conditions d'admission d'un élève aux services éducatifs dispensés dans une école en cas où son âge excéderait l'âge maximal prévu à la fréquentation scolaire.</p> <p>Les groupes doivent être organisés selon la convention collective des enseignants qui prévoit un nombre moyen et maximal d'élèves par classe, selon le niveau.</p> <p>Il faut également tenir compte de la présence d'élèves qui ont un code 14 (trouble grave de comportement), 50 (trouble du spectre de l'autisme) et 53 (trouble psychopathologique) dans la formation des groupes, car ils valent un certain pointage par élève (plus que 1).</p> <p>De plus, il y a trois écoles qui sont reconnues comme étant défavorisées et dont les groupes doivent comprendre moins d'élèves (écoles de Mont-Carmel, Saint-Bruno et St-Hubert).</p> <p>Il y a aussi les classes à double ou triples niveaux qui ont des dispositions particulières quant au nombre d'élèves pouvant les fréquenter.</p> <p>Il faut également prévoir que certains élèves du primaire accéderont à une classe spéciale selon les conditions suivantes: ils doivent être codifiés, avoir consolidé une année au primaire, nécessités un soutien élevé (plus que 10 h/semaine) et avoir un profil CAF pour le secondaire.</p> <p>Question de Mme Josiane Lajoie concernant l'âge de la clientèle de la classe de soutien émotif. M. Mercier explique qu'au début, cette classe visait des élèves du premier cycle primaire. Présentement, elle est ouverte</p> |                |

| Sujets à discuter |  | Discussion et orientation  | Suivi à donner   |
|-------------------|--|--|--|
|                   |  | également à des élèves du deuxième cycle. Il y a de la flexibilité afin de s'ajuster aux besoins des élèves, tout en s'assurant qu'il n'y a pas une trop grande différence d'âge entre eux.  |  |
| 8,0               | <b>M. Mathieu Pomerleau-Fournier – présentation d'une pochette d'informations des services de réadaptation du CISSS Bas-St-Laurent</b> | M. Pomerleau Fournier est absent en raison de maladie. Sa présentation est donc remise à la prochaine rencontre, le 30 avril 2025.   | Remettre le point à la prochaine rencontre   |
| 9,0               | <b>Présentation par un représentant de COSMOSS sur la persévérance scolaire – Invitée : Madame Sonia Michaud</b>                       | <p>Mme Sonia Michaud, de COSMOSS de la MRC de Rivière-du-Loup, nous explique que COSMOSS n'est pas un organisme, mais une instance de collaboration entre les organismes, œuvrant auprès des mêmes clientèles, afin qu'ils unissent leurs forces. Elle nous explique également que COSMOSS de la MRC de Kamouraska fonctionne relativement de la même façon.</p> <p>Mme Michaud nous présente une de leur mission qui est de "Donner une chance égale aux jeunes de s'épanouir et de développer leur potentiel" et qui est en lien avec la persévérance et la réussite éducative. Des activités sont donc programmées afin de répondre à cette mission comme les Journées de Persévérance scolaire, à la mi-février, mais également les Journées de Persévérance scolaire qui sont étendues à d'autres moments dans l'année scolaire.</p> <p>Mme Michaud nous explique que COSMOSS travaille par plan triennal qui viendra en échéance à l'automne 2026 et qu'il est possible de leur faire connaître les enjeux qui nous préoccupent. Enfin, elle nous invite à consulter leur site Internet.</p> <p>M. Claude Beaulieu aimerait que le comité de parents du CSS bénéficie de sa présentation et Mme Michaud se montre ouverte à cette possibilité. M. Beaulieu fera donc des démarches en ce sens auprès de la présidente du comité.</p> <p>Mme Manon Voyer croit qu'il serait intéressant que COSMOSS organise des présentations pour les élèves qui entreront bientôt sur le marché du travail afin de les préparer à agir correctement en milieu de travail, leur expliquer ce qu'est l'impôt sur le revenu, etc.</p> <p>Mme Sonia Michaud nous apprend que l'organisme Univers Emploi offre une présentation se nommant "Employés avertis" s'adressant aux jeunes qui occuperont un premier emploi, donc à partir de 14 ans. Mme Michaud indique également que les conseillers en orientation des écoles secondaires sont également de bonnes ressources à ce sujet.</p> |  |
| 10,0              | <b>Besoins des parents :</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Diane Ouellet questionne à savoir comment font les 5 classes spéciales du primaire pour répondre aux besoins des élèves HDAA. M. Mercier explique qu'il existe des mesures, telle la composition de la classe, qui permet de soutenir les élèves, qui présentent un trouble développemental du langage, un trouble de comportement et/ou qui bénéficie de modifications, en classe ordinaire. De plus, les élèves à risque, qui obtiennent des résultats sous 69 %, sont aussi ciblés afin de recevoir du soutien en orthopédagogie, du soutien en petit groupe avec de l'aide pédagogique, etc.</li> <li>- Il est suggéré qu'un représentant de l'Association du Trouble primaire du Langage de l'Est, qui tient un bureau à Rivière-du-Loup, soit invité à une réunion du comité afin d'expliquer les services offerts.</li> </ul>  | Inviter un représentant de l'Association TDL de RDL à une réunion au courant de la prochaine année scolaire. |
| 11,0              | <b>Autres points</b>   | Mme Diane Ouellet nous exprime avoir pu suivre une formation sur le TDAH qui met en lumière la dévalorisation que ces enfants peuvent vivre.   | M. Mercier mettra l'adresse courriel de madame Ouellet dans l'envoi de la présentation.                      |

| Sujets à discuter |   | Discussion et orientation   | Suivi à donner |
|-------------------|---|---|----------------|
|                   |   | <p>Elle désire connaître le nombre d'élèves en bris de scolarisation au sein du CSS. M. Mercier fait état de 6 élèves du primaire, de 8 élèves du secondaire et de 2 élèves du préscolaire qui sont absents depuis plus que deux semaines pour différentes raisons (hospitalisation, santé, etc.). Plusieurs de ces élèves ont un diagnostic associé à leur condition, mais pas tous.</p> <p>Enfin, Mme Ouellet demande aux parents membres si certains d'entre eux seraient intéressés à rencontrer différents organismes tels le CRDI, CRDP, etc., afin de connaître leurs différents rôles. Mme Hélène April, qui représente la santé au sein du comité EHDAA, signale que son rôle sur le comité est d'expliquer les services de la santé et de répondre aux questions des membres du comité.</p> <p>M. Mercier nous rappelle que nous sommes dans la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et que des activités ont eu lieu à ce sujet dans nos écoles, entre autres à la Polyvalente La Pocatière.</p> <p>Enfin, M. Mercier attire l'attention sur le fait que débutait aujourd'hui le 50e congrès de l'Institut des Troubles d'apprentissage et qu'il se tient jusqu'au 21 mars 2025.</p> |                |
| 12,0              | Correspondance  | Il n'y a pas de correspondance.   |                |
| 13,0              | Période de questions du public  | Il n'y a pas de public.   |                |
| 14,0              | Points à discuter à la prochaine rencontre du 30 avril 2025 :<br><br>❖ Mode hybride | <p>Reprise de la présentation de M. Pomerleau Fournier.</p> <p>La prochaine rencontre se tiendra au CSS de St-Pascal et les membres pourront y participer en personne ou en ligne.</p>  |                |
| 15,0              | Évaluation de la rencontre :  | Plusieurs points ont été discutés ce soir et ont pu fournir aux membres de nombreuses informations pertinentes.   |                |
| 16,0              | Clôture de la rencontre   | Levée de l'assemblée à 21 h 15 proposée par M. Claude Beaulieu.   |                |

2025-03-19

30 avril 2025

Date

*Emmanuelle Pelletier*

Secrétaire du CCSÉHDAA

*Stéphanie Gauthier*  
Présidente du CCSÉHDAA